



VILLEMOMBLE SPORTS ESCRIME

DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison sportive
2023 - 2024

PHOTO

LE LICENCIÉ :

M^{lle} / M^{me} / M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Né(e) le : à : Nationalité :

Catégorie : M5 M7 M9 M11 M13 M15 M17 M20 Senior Vétérán

Lames déjà obtenues : Jaune Rouge Bleu Vert

Droitier :

Gaucher :

Je m'engage à participer à des compétitions au cours de cette année sportive : Oui Non

RESPONSABLE LÉGAL POUR LES MINEURS :

M^{lle} / M^{me} / M. Nom : Prénom :

Profession (des parents pour les mineurs) :

Information de communication

Téléphone(s) : / /

De préférence au moins un N° de mobi

E-mail (lisible)@.....

Email de correspondance valable toute

Par cette inscription, Villemomble Sports Escrime vous licencie à la Fédération Française d'Escrime pour la saison sportive en cours à dater du jour de votre cotisation (dossier d'inscription complet).

En signant ce document, je m'engage à respecter et/ou à faire respecter par mon enfant, les règlements régissant l'association de Villemomble Sports Escrime, de la Fédération Française d'Escrime et d'handisport ainsi que l'éthique de notre sport. Je comprends qu'il est souhaitable que moi-même/mon enfant, participe aux compétitions et tous les événements organisés par ma section.

Date :

Signature du licencié ou du responsable légal :

VILLEMOMBLE SPORTS ESCRIME

106 / 126, rue de Neuilly - 93250 Villemomble - 06 07 09 91 66

<http://www.vsescrime.net/> - E-Mail : contact@vsescrime.net



DROIT A L'IMAGE

Saison sportive 2023 – 2024

LE LICENCIÉ

M^{lle} / M^{me} / M.

Nom :

Prénom :

Autorise le club « Villemomble Sports Escrime » à me photographier ou me filmer et à utiliser mon image.

Responsable légal pour les mineurs

M^{lle} / M^{me} / M.

Nom :

Prénom :

Responsable légal du licencié ci-dessus autorise le club « Villemomble Sports Escrime » à photographier ou filmer et à utiliser l'image de mon enfant mineur.

Dans le cadre unique d'une exploitation relative à l'exercice de l'escrime, en entraînement, en animations intérieures et extérieures, en compétitions intérieures et extérieures à destination des médias sportifs, de la presse locale et nationale mais aussi sur les sites Internet du club de Villemomble Sports Escrime.

Une demande d'autorisation spécifique sera établie dans tous les autres cas de possibles publications dans d'autres médias.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies ou vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies ou vidéos, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable à la ou aux personnes identifiées.

Date :

SIGNATURE DU LICENCIÉ OU DU RESPONSABLE LEGAL :



HORAIRES

Ces horaires peuvent être modifiés dans l'année en fonction des effectifs par séance ou pour faciliter l'organisation.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi		Vendredi	Samedi
M5/M7		17 h 30 - 18 h 30 Salle Chastanier	13h45- 14h30 Salle Chastanier				14h15- 15h00 Salle Chastanier
M9			14h30- 15h30 Salle Chastanier				15h00- 16h00 Salle Chastanier
M11	18 h 30 - 20 h 00 <i>fleuret et initiation épée</i> Salle Chastanier	18 h 30 - 20 h 00 Salle Chastanier	15h30 - 16h30 <i>Loisir</i> Salle Chastanier	18 h 30 - 20 h 00 <i>Confirmé</i>	18H30 – 20h 00 <i>Loisirs</i>		16h 00 - 17h30 Salle Chastanier
M13				Salle Tcheuméo	Salle Chastanier		
M15							
M17	20 h 00 - 22 h 00 Salle Tcheuméo	20 h 00 - 22 h 00 <i>Confirmé + adultes loisirs</i> Salle Chastanier		20 h 00 - 22 h 00	20 h 00 - 22 h 00		
M20				<i>Confirmé</i> Salle Tcheuméo	<i>Loisirs</i>		
Seniors				Salle Chastanier	Salle Chastanier		
Vétérans							

Recommandations importantes :

- A chaque entraînement veuillez-vous assurer, en accompagnant votre enfant dans la salle d'armes, que le maître d'armes ou un enseignant est bien présent et qu'il assure le cours.
- Veuillez nous faire parvenir une décharge à votre nom si vous autorisez votre enfant à rentrer seul chez lui.
- Consultez régulièrement les panneaux d'affichage dans la salle, notre site internet **www.vsescrime.net** et la page Facebook du club afin de vous tenir au courant des événements prévus (compétitions, stages, événements du club, ...).



PIECES A FOURNIR

- ✓ La demande d'inscription remplie.
- ✓ Un document attestant de la bonne santé et de l'aptitude à l'escrime :
si possible un certificat médical d'aptitude au sport et à la compétition avec simple sur-classement autorisé ou l'attestation de non contre-indication sportive (il faut pour cela remplir le questionnaire d'auto-évaluation)
- ✓ 1 photographie d'identité.
- ✓ Le paiement des frais d'inscription pour la saison (en 1 ou 3 fois)
- ✓ Le paiement et la caution pour la location de l'équipement (option)

L'INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'A LA RÉCEPTION DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS

Les chèques sont à établir à l'ordre de Villemomble Sports-Escrime (ou VS Escrime)

TARIFS POUR LA SAISON SPORTIVE

Les versements effectués pour la licence, les frais pédagogiques et la location des équipements constituent une cotisation, pas une transaction commerciale. Ils ne sont donc pas remboursables.

Catégories	Année de naissance	Licence	Frais Pédagogiques	Total Annuel Frais péda. + Licence	Paiement en 3 fois
M5	2019	24 €	145 €	169 €	73€ 48€ 48€
M7	2017 et 2018	41 €	185 €	226 €	102€ 62€ 62€
M9	2015 et 2016	59 €		244 €	120€ 62€ 62€
M11	2013 et 2014				
M13	2011 et 2012	60 €	200 €	260 €	126€ 67€ 67€
M15	2009 et 2010				
M17	2007 et 2008				
M20	2004 à 2007				
Seniors	1984 à 2003				
Vétérans	1983 et avant				

Le prix de la licence comprend : l'affiliation et l'assurance (formule de base) du tireur auprès de la Fédération Française d'Escrime, et les affiliations auprès du comité interdépartemental d'escrime d'Ile-de-France et du de l'Association départementale d'Escrime 93.

Tarifs dégressifs	Pour les membres d'une même famille inscrits à VSE. Cette réduction n'est applicable que sur les liens directs (mari, femme et enfants).	15€ par membre supplémentaire d'une même famille
Réinscription	Pour toute réinscription d'un licencié avant le 31 juillet de l'année. La réduction est valable sur l'année sportive suivante	10 € par membre
Supplément Non Villemomblois	Pour toutes les personnes ne vivant pas sur la commune de Villemomble	15€ par membre

Les réductions prennent effet sur le dernier trimestre des frais pédagogiques



ACHAT OU LOCATION DU MATERIEL

Tous les adhérents du club doivent posséder leur matériel pour la durée de la saison sportive. Pour cela vous pouvez :

- Acheter le matériel auprès de nos fournisseurs, ou en commandant auprès du club
- Louer l'équipement pour la durée de la saison. Plusieurs dates seront disponibles en début d'année

L'achat du gant et d'au moins un fil de corps à partir de la catégorie M7 est obligatoire.

Il est normal de vouloir posséder son propre matériel d'escrime. Si vous désirez acheter votre matériel d'escrime sur internet, nous vous conseillons de bien vous renseigner auparavant sur les réglementations en vigueur en fonction de votre catégorie et de votre niveau de pratique. N'hésitez pas à demander conseils auprès des encadrants ou de l'armurier du club.

	M5	M7	M9 à M13	À partir de M15
Masque				
Veste				
Sous-cuirasse				
Pantalon				
Fleuret Électrique				
Cuirasse Électrique				
Location complète	30 €	60 €	90 €	90 €
Location par élément	...	15 €	15 €	15 €
Caution complète	150 €	200 €	200 €	200 €

- **A partir de la catégorie M17** les masques à bavettes électriques sont obligatoires si vous participez aux compétitions fleuret.
- **A partir de la catégorie M15, l'achat du fleuret et de la cuirasse électrique** est obligatoire si vous participez aux compétitions
- **A partir de la catégorie M13**, il est obligatoire de posséder une sous-cuirasse 800N pour les compétitions de zone, nationales, et internationales
- **La location du matériel** (en fonction des stocks disponibles) aura lieu aux dates indiquées sur notre site internet www.vsescrime.net. Les licenciés sont **responsables de leur matériel** de la réception à la restitution.
- **En cas, de casse ou de panne**, la réparation est à votre charge. Vous pouvez demander conseil auprès de l'armurerie du club ou vous rendre chez un fournisseur (coordonnées disponibles auprès de l'armurier)
- **Entretien des vêtements : les tenues doivent être lavées à 30° et ne doivent en aucun cas être repassées ni passées au sèche-linge.** Tous les vêtements doivent être consciencieusement pliés pour éviter toute détérioration de ceux-ci.

RESTITUTION : EN FIN D'ANNEE, LA TENUE LOUEE DOIT ETRE RENDUE EN BON ETAT ET PROPRE. POUR CHAQUE VETEMENT RENDU SALE, UN FORFAIT DE 5 € PAR VETEMENT A LAVER SERA FACTURE. APRES RESTITUTION COMPLETE DU MATERIEL, LE CHEQUE DE CAUTION SERA RENDU.